

3 Février 2020

PRIORITÉS POLITIQUES

du groupe PSE au Comité européen des régions pour le mandat 2020-2025

La démocratie sociale en Europe est confrontée à des défis considérables. Dans un contexte caractérisé par la montée du populisme, l'Europe doit réagir face aux effets de la mondialisation, au changement climatique, à la transformation des formes traditionnelles de travail, aux inégalités persistantes, voire croissantes, à l'immigration et aux tendances isolationnistes en hausse. La démocratie sociale doit trouver des réponses concrètes, spécifiques et ambitieuses à ces questions et se redéfinir pour relever les défis posés par les profondes transitions écologiques et numériques, qui sont nécessaires et inévitables.

Toutefois, la démocratie sociale demeure solide et victorieuse dans de nombreux pays, en particulier au niveau des collectivités locales et régionales. La famille sociale-démocrate est le deuxième plus grand groupe au sein du Parlement européen et aura une influence importante sur la nouvelle Commission européenne.

Au Comité européen des régions, le groupe PSE rassemble plus de 200 élus issus de la famille socialiste européenne, mais aussi de partis de gauche progressiste et de partis verts. Notre groupe occupe donc une position idéale pour contribuer au projet européen en s'appuyant sur la coopération entre les différentes forces politiques progressistes.

1. Consolider le fondement démocratique de l'Union européenne et améliorer sa gouvernance

Dans la perspective de la conférence sur l'avenir de l'Europe, qui sera lancée au début de l'année 2020, nous sommes en faveur d'un **changement de méthodologie dans le domaine de la consultation des citoyens et de leur participation au fonctionnement de l'Union européenne**. Nous pensons que cette conférence ne peut pas être un simple dialogue avec les citoyens. Nous voulons faire en sorte qu'elle débouche sur un résultat contraignant, avec éventuellement des modifications de l'architecture institutionnelle européenne. Plus important encore, le groupe PSE invite les autres institutions européennes à déployer des efforts conjoints pour **créer un système structuré et permanent de consultations citoyennes** sur la base d'une stratégie à plus long terme, y compris des mécanismes de retour d'information appropriés et la nécessité d'y associer les collectivités locales et régionales. Ces mécanismes devraient s'ajouter aux instruments de démocratie participative existants, tels que l'initiative citoyenne européenne (ICE), afin de renforcer la légitimité et les fondements démocratiques de l'Union européenne. Nous sommes prêts à « oser plus de démocratie », éventuellement en prenant part à l'élaboration d'une charte européenne de la démocratie.

Il convient également de renforcer le système unique de démocratie représentative de l'UE, ce qui nécessite une étroite collaboration entre les différents niveaux. Le groupe PSE continuera de plaider en faveur d'une plus grande participation des collectivités locales et régionales à toutes les étapes du processus décisionnel de l'UE. Nous avons besoin d'une **réforme du fonctionnement de l'Union européenne, axée sur la gouvernance à plusieurs niveaux, le mieux légiférer et la subsidiarité active**, dans un cadre de coopération interinstitutionnel global et révisé garantissant que la législation soit efficace et applicable. Nous soutenons la

primauté du principe de la valeur ajoutée européenne et nous opposons aux approches quantitatives à l'égard de la réglementation, telles que le principe «one in, one out».

Nous sommes fermement attachés aux libertés, aux droits fondamentaux et aux valeurs de l'Union européenne. 10 ans après que la Charte des droits fondamentaux de l'UE est devenue juridiquement contraignante, nous appelons à sa pleine mise en œuvre au niveau des États membres et des autorités locales et régionales, notamment à travers une nouvelle stratégie concernant cette charte qui viserait à améliorer son utilisation et sa connaissance, afin de la rendre directement pertinente pour les citoyens de l'Union.

Nous prenons des mesures politiques lorsque la capacité des collectivités locales et régionales à défendre les droits et les valeurs de l'Union est restreinte. En ce sens, nous sommes également convaincus qu'un processus d'examen annuel de l'état de droit dans tous les États membres de l'UE, qui s'appuie sur la situation au niveau local et régional et la reflète, contribuerait à renforcer la base de valeurs communes de l'UE.

Nous estimons toutefois que chaque niveau de gouvernance ne peut être tenu responsable que des politiques pour lesquelles il est effectivement compétent. Nous mettons en garde contre les mécanismes qui pénaliseraient les villes et les régions d'Europe (et donc leurs citoyens) en les prenant en otage par des actions des gouvernements nationaux qui vont à l'encontre des valeurs de l'UE.

2. Axer la stratégie économique européenne sur les investissements durables et la création d'emplois à long terme

Pour réaliser les objectifs fixés dans l'accord de Paris sur le climat et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies pour 2030, l'Union européenne devra consentir des investissements considérables dans des infrastructures, des secteurs et des technologies spécifiques afin de relever les défis climatiques et sociaux de notre époque. Nous **devons modifier notre modèle économique et de développement** et réinventer la stratégie économique de l'Union européenne, laquelle devrait se baser sur **une cohésion durable et à long terme en matière d'investissements** et sur la transition vers une économie véritablement circulaire.

La **création d'emplois** dépend également des investissements publics en tant qu'élément stimulant et comme condition préalable aux investissements privés et à la **prestation de services d'intérêt général** dans des domaines comme l'éducation, la formation, la recherche, l'infrastructure, le logement, les transports, la santé ou l'environnement. Dans toute l'UE, les collectivités locales et régionales jouent un rôle crucial en tant qu'investisseurs et prestataires de services publics adaptés aux besoins de leurs concitoyens. Par conséquent, l'une de nos priorités essentielles doit être de rétablir leur capacité à investir dans la lutte contre les effets des crises précédentes, à promouvoir la justice sociale et l'innovation et à construire un avenir durable. Le groupe PSE travaillera pour **une application plus souple des règles du pacte de stabilité et de croissance** (PSC) afin de promouvoir les investissements publics

nécessaires pour stimuler la croissance, notamment en réitérant sa **demande pour que le cofinancement national et régional des Fonds structurels et d'investissement européens soit exclu dudit pacte de stabilité et de croissance**. En outre, nous restons opposés à la conditionnalité macroéconomique, c'est-à-dire à un système de sanctions affectant la politique de cohésion et donc les autorités locales et régionales, et plaidons pour une approche basée sur des incitations. Nous travaillerons également à une application plus flexible des règles relatives aux aides d'État liées au financement de la politique de cohésion, aux services publics et à la transition énergétique.

Par ailleurs, nous défendons le **droit des citoyens à la connectivité**, indépendamment de leur situation géographique ou de leur statut socio-économique. Nous continuons donc à demander des **investissements dans les infrastructures numériques** dans des domaines qui ne sont pas intéressants d'un point de vue commercial pour être considérés comme des **services d'intérêt général**.

Le groupe PSE invite l'UE à assurer la cohérence politique du cadre juridique qui régit les marchés publics, la concurrence et les aides d'État. Un **système performant de passation des marchés** aura un effet déterminant sur la capacité des collectivités régionales et locales à réaliser les investissements souhaités par l'Union, ainsi qu'à atteindre des objectifs de politique publique plus larges. De toute évidence, les marges pour les investissements publics sont également tributaires de l'efficacité de la politique fiscale de l'Union. Nous soutiendrons donc sans réserve **les mesures de l'UE visant à renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales**, le dumping fiscal **et la planification fiscale agressive** au sein de l'UE et au niveau mondial, y compris la proposition de la Commission de recourir à la clause passerelle afin d'appliquer le **vote à la majorité qualifiée, en particulier dans le domaine de la fiscalité**.

La mondialisation nécessite de mieux anticiper l'impact territorial des accords commerciaux, l'interaction entre la politique commerciale et les politiques internes de l'UE en matière environnementale, sociale, industrielle et régionale ainsi que l'importance des chaînes de valeur mondiales. Les régions ont besoin d'une boîte à outils européenne appropriée, comprenant des instruments de défense commerciale, un mécanisme de filtrage des investissements étrangers directs dans l'UE et un instrument de passation des marchés internationaux qui permettrait d'anticiper les chocs du commerce et de la mondialisation. Nous participerons également à l'élaboration de la proposition de taxe d'ajustement des frontières carbone afin de garantir qu'elle soit sensible aux marchés locaux de travail et garantisse une concurrence loyale entre les petites et moyennes entreprises et les multinationales.

Nous estimons également que **les activités économiques en ligne et celles hors ligne devraient être traitées sur un pied d'égalité** dans le marché unique. Dans cette optique, nous continuerons à faire pression sur la Commission européenne pour qu'elle présente des propositions dans le cadre plus large de la législation sur les services numériques (*Digital Services Act*) et qu'elle mette à jour la directive sur le commerce électronique, adoptée en 2000 et aujourd'hui largement dépassée.

3. Pour une politique de cohésion accessible à toutes les régions et dotée de ressources adéquates

Il est indispensable de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale pour consolider l'Union européenne et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, de manière à transformer l'actuelle « carte des mécontentements » en une « géographie des possibles ».

La politique de cohésion est l'instrument d'investissement le plus important de l'Union et la manifestation la plus tangible de la solidarité européenne visant à surmonter les disparités économiques, sociales et territoriales et à assurer la convergence. Compte tenu de la montée de l'euro-scepticisme dans les zones qui subissent les effets néfastes de la mondialisation au lieu de bénéficier des possibilités qu'elle offre, une politique de cohésion équitable et efficace est de la plus haute importance. La politique de cohésion doit contribuer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie économique pour l'UE fondée sur des investissements durables à long terme.

Dans le droit fil de l'Alliance pour la cohésion (#CohesionAlliance), le groupe PSE défendra une politique de cohésion pour l'après-2020 qui prenne la forme d'une politique d'investissement à long terme pour toutes les régions d'Europe visant à soutenir la croissance et l'emploi aux niveaux local et régional en favorisant des solutions innovantes pour des questions telles que le changement climatique et la transition énergétique, l'inclusion sociale, ainsi que pour la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. En termes budgétaires, l'objectif est de doter la politique de cohésion de ressources suffisantes, représentant au moins un tiers du futur budget de l'UE, notamment pour combler d'éventuels déficits de financement dans des secteurs comme l'innovation et l'efficacité énergétique. Les instruments financiers devraient être d'une utilité complémentaire lorsqu'il est prouvé qu'ils améliorent l'efficacité de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union par rapport à l'instrument de subventions. Le groupe PSE du CdR s'oppose aux coupes drastiques envisagées dans le cadre financier pluriannuel et, en particulier, la politique de cohésion, malgré l'augmentation des besoins et le retrait prévu du Royaume-Uni de l'Union européenne. Dans le contexte de ce retrait et du processus de réflexion sur l'avenir de l'Europe, nous soutenons également qu'il est urgent de développer une vision des priorités à financer à moyen et à long terme dans le cadre du budget de l'UE. La politique de cohésion peut mieux déployer son potentiel si elle est ancrée dans un cadre stratégique clair fixant des objectifs et des cibles à l'échelle de l'UE pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Une réforme en profondeur du CFP, visant à éviter que les intérêts nationaux ne prévalent sur les objectifs de l'UE, devrait se fonder sur une proportion plus importante de nouvelles ressources propres et une réduction des contributions nationales, tout en cherchant à minimiser les charges supplémentaires pour les contribuables.

Nous sommes déterminés à faire en sorte que la politique de cohésion de l'UE pour la période 2021-2027 :

- > demeure **accessible à toutes les régions de l'Union**. Sa dotation financière globale pour la période 2021-2027 devrait au moins être maintenue au même niveau que pour la période actuelle (2014-2020);
- > encourage la **participation de tous les citoyens**. Nous avons besoin d'un principe de partenariat renouvelé, renforcé et juridiquement contraignant qui encourage et protège une large mobilisation de la société. Il convient d'instaurer un véritable dialogue public au niveau le plus pertinent, permettant de poser des choix publics à l'issue d'un processus collectif;
- > confirme le modèle de gestion partagée et le rôle des autorités régionales dans la programmation et l'utilisation des fonds, y inclus le développement rural;
- > définit comme objectifs fondamentaux la poursuite de l'**égalité** entre nos citoyens et entre les endroits où ils vivent, ainsi qu'une **transition juste vers une économie neutre en carbone**;
- > assure un soutien financier suffisant à la mise en œuvre de ces objectifs fondamentaux et interrompe tout financement des projets qui les compromettent, comme le soutien aux combustibles fossiles. Les règles européennes en matière de budget et de surveillance macroéconomique ne devraient en aucun cas empêcher la réalisation de ces objectifs fondamentaux;
- > encourage les régions et les villes à intégrer les **objectifs de développement durable (ODD)** lors de la programmation des Fonds structurels et d'investissement européens au titre de la politique de cohésion;
- > invite à diversifier les indicateurs de référence et à **aller «au-delà du PIB» pour mesurer la qualité de la vie**.

Les zones urbaines et rurales sont des espaces fonctionnels complémentaires. Nous estimons que les politiques de l'UE doivent promouvoir l'intégration entre ces deux dimensions, car elles dépendent l'une de l'autre au niveau géographique, administratif et des politiques fonctionnelles et thématiques. Nous continuons donc de réclamer un **programme urbain de l'UE** ambitieux, politiquement contraignant et fondé sur la méthode décisionnelle européenne. Nous sommes également d'avis que la Commission doit tenir dûment compte des recommandations des partenariats urbains thématiques et de la dimension urbaine des politiques de l'UE. Dans le même temps, nous insistons sur l'importance d'élaborer un **programme rural global de l'Union européenne**. Toutes les politiques de l'UE, dont celle de cohésion et la politique agricole commune, mais d'autres encore, doivent prendre en considération les zones rurales.

4. Soutenir un pacte vert pour l'Europe qui lutte contre la crise climatique et les inégalités

Le groupe PSE se félicite de l'ambition de mener à bien un **pacte vert pour l'Europe**. M. Frans Timmermans, membre du PSE, étant le vice-président de la Commission chargé de l'élaboration d'un pacte vert pour l'Europe, le groupe PSE le soutiendra dans les efforts qui seront nécessaires pour concilier, d'une part, la lutte contre le changement climatique et en faveur d'une Union neutre en carbone, et d'autre part, la nécessité de lutter contre les inégalités et de garantir une transition juste. À cette fin, il est essentiel que le pacte

vert soit soutenu par de véritables ressources supplémentaires. Nous restons attachés au dialogue interinstitutionnel et nous demandons instamment que les collectivités locales et régionales soient directement associées à la conception du pacte dès la phase initiale. Nous devons veiller à ce que les États membres les incluent également dans toutes les étapes du développement. Les objectifs ambitieux et indispensables de l'UE ainsi que les transformations nécessaires pour parvenir à la durabilité ne seront réalisables que si les autorités locales et régionales y contribuent, et si les systèmes énergétiques et les mesures en faveur du climat et de la durabilité sont décentralisés et localisés.

En ce qui concerne l'action pour le climat, le groupe PSE formule plusieurs demandes significatives :

- > faire de l'efficacité énergétique une priorité afin de réduire les émissions du parc immobilier de l'UE;
- > au vu des évolutions de la technologie, réviser l'objectif de 32 % d'énergies renouvelables au niveau de l'Union en vue de le porter à 40 % d'ici à 2030 pour réaliser la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard;
- > augmenter l'objectif de dépenses global du budget de l'Union consacré au climat et le porter à au moins 30 %, et mettre pleinement en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris;
- > introduire une procédure de «taxation de l'énergie» efficace au moyen d'une tarification adéquate aux énergies fossiles et de quotas d'émission, entre autres la mise en place d'une taxe sur le kérosène;
- > soutenir la transition des industries à forte intensité énergétique et des régions vulnérables tout en limitant les incidences sociales et environnementales;
- > assurer une répartition équitable des coûts environnementaux ainsi que des avantages sanitaires, environnementaux et sociaux qui en découlent pour les citoyens concernés par le déploiement d'infrastructures énergétiques, et lutter contre la pauvreté énergétique;
- > intégrer la neutralité climatique, la durabilité environnementale et l'adaptation au changement climatique dans tous les fonds et programmes de financement de l'Union;
- > soutenir la création d'une banque européenne pour le climat, en tant que branche distincte de la Banque européenne d'investissement, qui aiderait les acteurs privés et publics à financer la transition climatique;
- > favoriser une plus grande participation des villes et des régions à la mise en place de plans nationaux en matière de climat et d'énergie;
- > créer un observatoire européen de la neutralité climatique visant à cartographier et à surveiller les vulnérabilités des différents territoires dans le contexte de la transition énergétique;
- > mettre au point un système de contributions déterminées au niveau local visant à compléter les contributions déterminées au niveau national afin de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Dans le prolongement des travaux menés avec le groupe S&D au Parlement européen et son initiative « Progressive Society », nous soutenons la proposition pour un **fonds pour une transition juste**, enraciné dans la politique de cohésion et accessible à toutes les régions en gestion partagée et basé sur des ressources additionnelles.

Nous ferons également pression sur la Commission européenne pour qu'elle présente un **plan d'action contre la pauvreté énergétique**, qui devrait engendrer des mesures aux niveaux européen, national et régional/local afin d'améliorer la situation des consommateurs les plus vulnérables de l'UE.

Une **économie circulaire fonctionnelle** nécessite la mise au point d'indicateurs sensibles aux dimensions régionale et urbaine, afin de mieux mesurer les progrès accomplis.

Le groupe PSE soutient une stratégie européenne forte et efficace qui encourage la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets plastiques, conformément au principe de la hiérarchie des déchets.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre d'une solide **politique en faveur de la biodiversité**. Il convient de rappeler la nécessité, pour l'Union et ses États membres, de redoubler d'efforts pour faire front efficacement face à l'appauvrissement de la biodiversité, qui menace les fondements mêmes de notre existence. Dans le processus de préparation du cadre de la politique en matière de biodiversité pour l'après-2020 au niveau européen et mondial, il est nécessaire d'élaborer des mesures qui dissocient le développement économique de la perte de biodiversité, et d'associer les collectivités locales et régionales en tant que partenaires essentiels à la protection de la biodiversité existante, à la restauration des écosystèmes déjà endommagés et à l'élaboration de solutions innovantes pour aider les écosystèmes à s'adapter à l'évolution de la situation.

Enfin, la réalisation des objectifs du pacte vert repose sur des cibles environnementales quantifiées à atteindre d'ici 2027 par tous les États membres dans le domaine de la **politique agricole commune**, à savoir :

- > la réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture dans chaque État membre;
- > le doublement, par rapport aux valeurs de 2017, de la surface exploitée pour l'agriculture biologique dans chaque État membre, ou au moins une surface équivalant à 30 % de la surface agricole utile de l'État membre;
- > une réduction d'au moins 30 %, par rapport aux valeurs de 2017, de l'utilisation des pesticides;
- > l'assurance que 100 % des eaux de surface et des nappes phréatiques respectent la directive sur les nitrates.

5. Lutter pour une Europe sociale capable de faire face aux transitions à venir

La lutte pour une Europe sociale reste notre ADN politique. Pour restaurer la confiance des citoyens envers l'Union européenne en tant que partie intégrante de leur avenir, nous devons renforcer la dimension sociale de l'intégration européenne afin de réduire au minimum le risque d'un nivellement par le bas entre les différents modèles sociaux, lequel est aggravé

par l'accent qui est mis, à tort, sur les mesures d'austérité et les politiques budgétaires restrictives. Dans le même temps, il importe de donner aux citoyens les moyens de faire face aux transitions verte et numérique déjà en cours. C'est pourquoi nous continuerons de faire pression afin que les objectifs sociaux figurent parmi les plus hautes priorités des stratégies globales de l'Union, en particulier par l'inclusion d'indicateurs clés en matière sociale et d'emploi pour le suivi de ces stratégies, et afin que l'investissement social devienne une priorité des Fonds structurels et d'investissement européens ainsi que du futur Fonds «InvestEU».

La mise en œuvre du **socle européen des droits sociaux** contribuera à renforcer la dimension sociale de l'UE et à atténuer les effets de la transformation en cours de la société européenne et du marché du travail. Ce socle comporte une composante territoriale importante, et le tableau de bord social, qui ne reprend actuellement que les moyennes nationales, devrait également être assorti de données régionales.

Nous insistons également sur le fait que la mise en œuvre du socle des droits sociaux doit notamment s'appuyer sur **la mise en place d'une garantie pour l'enfance européenne** qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion des enfants dans l'UE ainsi que d'un **plan d'action de l'UE pour des logements abordables** (sur le modèle des initiatives citoyennes européennes élaborées dans ce domaine).

La création d'emplois stables, le combat contre le chômage des jeunes et à longue durée, la modernisation des marchés du travail et la garantie de systèmes de protection sociale justes et efficaces restent les priorités de base de la famille PSE. Nous soutenons l'introduction d'un salaire minimum au sein de l'UE, le respect de la négociation collective, la lutte contre la pauvreté croissante au travail et de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte dans les transitions verte, numérique et démographique. Nous attendons également de la Commission européenne qu'elle développe le concept d'un système européen de réassurance chômage.

L'évolution constante des formes d'emploi (numérique, transfrontalier, à la demande, sur plateforme, etc.) doit aller de pair avec l'adoption d'un cadre réglementaire approprié, qui permette de prendre en compte la dimension sociale de l'économie numérique et du marché unique numérique de manière à garantir que les travailleurs concernés bénéficient du même niveau de protection que ceux occupés dans des formes d'emploi plus traditionnelles. Plus concrètement, ce cadre devra comprendre une proposition de la Commission européenne pour une **directive européenne sur le travail via une plateforme**, qui sera fondée sur l'article 153, paragraphe 2, point b), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et visera à établir des normes minimales en matière de conditions de travail équitables dans l'économie numérique. La propagation exponentielle des plateformes numériques et des formes d'emploi qui y sont associées nécessite une réaction coordonnée au niveau européen pour relever les défis juridiques émanant de la réorganisation du travail qu'impliquent ces plateformes.

Nous insistons sur la nécessité **d'investir massivement dans la modernisation de l'éducation et de soutenir pleinement la formation et l'apprentissage tout au long de la vie** afin de doter les citoyens des compétences nécessaires aux transitions écologique et numérique.

La crise financière et les mesures d'austérité qui ont suivi et ont considérablement freiné les investissements publics en matière de protection sociale ont créé un besoin pressant d'actions plus nombreuses et plus efficaces en matière d'innovation sociale. Cette dernière est susceptible de réduire la pauvreté et de générer des richesses et un bien-être durables tout en promouvant une société d'apprentissage et de participation. La Commission pourrait également donner un nouvel élan à l'**agenda pour l'innovation sociale**, en mettant l'accent sur l'économie du bien-être, et en particulier les relations mutuelles entre les politiques de bien-être et la croissance économique, sur une collaboration intersectorielle équilibrée entre les différents domaines d'action, sur une approche fondée sur la connaissance et sur les mesures préventives et les interventions précoces, en soutenant la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et des objectifs de développement durable des Nations unies.

A la lumière des changements structurels dans toutes les sociétés européennes, nous appelons également la Commission européenne et les États membres à réaliser une politique culturelle européenne forte en raison de sa valeur ajoutée en termes d'enrichissement de la diversité, de renforcement de l'identité européenne et de la promotion de l'inclusion et de la sensibilisation. Il est essentiel de fournir aux citoyens un accès simple au patrimoine culturel et de les impliquer dans les processus culturels.

6. Migration et intégration

L'UE a besoin d'une véritable politique migratoire qui n'aborde pas la question principalement comme une menace pour la sécurité, mais qui offre des voies d'immigration sûres et légales. Il convient aussi d'adopter une vision cohérente de la **migration légale**, tant pour la migration intra-européenne que pour l'immigration en provenance de pays tiers, qui ne devrait pas se limiter aux seuls travailleurs hautement qualifiés. Dans les deux cas, nous devons faire preuve de vigilance pour éviter la fuite des cerveaux et le dumping social.

En même temps, la migration et l'intégration ne devraient pas seulement être envisagées sous un angle gestionnaire. Nous devons également mettre l'accent sur le fait que la migration fait prospérer nos sociétés d'un point de vue culturel et économique. Pour faire face aux changements démographiques et à la future pénurie de travailleurs, nous devons aborder le sujet de la migration de façon plus positive et plus inclusive qu'avant. L'éducation et le travail pour tous sont les meilleurs remèdes contre la ségrégation.

Nous avons besoin d'une **politique d'asile équitable**, qui protège ceux qui en ont besoin, empêche la perte inacceptable de vies humaines due aux risques pris pour tenter de rejoindre le territoire de l'UE et se fonde sur la solidarité entre les États membres, les régions et les villes de l'Union en ce qui concerne l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Une révision en profondeur du règlement de Dublin s'impose de toute urgence. La solidarité entre les États membres et les régions requiert un système de répartition équitable des demandeurs d'asile entre les États membres, sur la base d'un certain nombre de critères objectifs tels que la taille du pays et sa population, le PIB ou le taux de chômage.

Le PSE doit continuer à trouver un équilibre entre, d'une part, la nécessité de gérer les migrations et les préoccupations légitimes en matière de sécurité, et d'autre part, la nécessité générale de garantir une Union européenne ouverte et accueillante qui respecte ses propres valeurs et ses obligations sur le plan international.

L'UE doit continuer à soutenir les collectivités locales et régionales en ce qui concerne l'intégration des migrants. Nous formulons par conséquent les demandes suivantes :

- > une hausse significative des financements pour la période 2021-2027 afin de corriger le déséquilibre entre, d'une part, l'augmentation importante des financements en faveur de la protection des frontières et des agences connexes (notamment FRONTEX), et d'autre part, la hausse beaucoup plus faible des financements consacrés aux autres aspects de la migration. Il importe de dégager des ressources supplémentaires en faveur des actions dans les domaines de l'asile, de la migration légale, de l'accueil et de l'intégration;
- > veiller à ce que des pans significatifs des instruments financiers concernés soient directement accessibles aux collectivités locales et régionales, pour leur permettre de répondre à leurs besoins spécifiques, notamment en ce qui concerne leurs travaux en faveur des migrants vulnérables, en particulier les mineurs non accompagnés;
- > prévoir des fonds pour l'aide d'urgence aux collectivités locales et régionales qui subissent des changements soudains dans les tendances ou la pression migratoires;
- > s'attarder davantage sur la nécessité de coordonner et de créer des synergies entre les différents instruments de financement de l'UE, y compris la nécessité d'augmenter le financement du Fonds social européen plus, qui devrait, dans le cadre de la nouvelle proposition, soutenir des mesures d'intégration à long terme;
- > promouvoir les politiques de facilitation pour l'intégration des migrants.

7. Favoriser le dialogue et la coopération au-delà des frontières de l'UE

Le groupe PSE s'attache également à **promouvoir le dialogue et la coopération avec les collectivités locales et régionales de pays non membres de l'Union**. Ces échanges devraient se faire par l'intermédiaire des comités consultatifs paritaires (CCP) et des groupes de travail (GT) avec les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, ou par l'intermédiaire de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) et de la Conférence des collectivités régionales et locales pour le partenariat oriental (CORLEAP) avec les pays couverts par la politique européenne de voisinage (PEV), ou par les actions menées dans le cadre de la coopération décentralisée

avec les pays les plus démunis du monde. Ces dialogues devraient permettre l'échange de bonnes pratiques, le développement d'une compréhension commune et la promotion de valeurs fondamentales communes.

En ce qui concerne les accords de libéralisation des **échanges**, nous réitérons notre position selon laquelle toute proposition doit être précédée d'une analyse d'impact territorial. Des mécanismes devraient être mis en place aux niveaux national et régional pour permettre l'accès aux informations pertinentes sur la politique commerciale. En outre, il convient d'organiser, en marge des négociations commerciales, un dialogue formel et participatif entre les autorités nationales compétentes et les pouvoirs locaux et régionaux. Ce point est essentiel en particulier lorsque les négociations commerciales couvrent également des domaines relevant de compétences partagées avec les États membres, étant donné que dans ces cas, les compétences de l'échelon local et régional sont le plus souvent concernées.

8. Construire une alliance progressiste des villes et des régions

Les institutions de l'Union européenne doivent mieux communiquer avec leurs citoyens, être à l'écoute de leurs préoccupations et entendre ce qu'ils ont à proposer. Le groupe PSE a un rôle à jouer dans cet effort, en comblant le fossé entre les institutions et les citoyens grâce au travail et à l'engagement des collectivités locales et régionales, ainsi que de leurs représentants. Les membres du groupe PSE ne représentent qu'une partie de la plus grande famille des gouvernements locaux et régionaux progressistes de l'UE. Il est essentiel de s'appuyer sur leurs forces et leurs réseaux afin de mieux relier entre eux les échelons local et européen, d'inverser le discours politique prétendant que l'UE reste loin de ses citoyens, cantonnée à Bruxelles, Strasbourg ou Luxembourg, et de construire une Europe plus progressiste et plus durable à partir du terrain.

Par conséquent, le groupe PSE entend développer encore davantage l'expérience positive qui a résulté des « laboratoires locaux progressistes » (*Progressive Local Labs*), en coopération avec le groupe S&D du Parlement européen, son initiative « Progressive Society » et la famille progressiste au sens large. Les « laboratoires progressistes locaux » sont des manifestations locales qui visent à créer une nouvelle plateforme pour les villes et les régions progressistes afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, d'encourager les contacts avec une nouvelle génération de dirigeants progressistes et de proposer de nouvelles idées sur la manière de construire une Europe plus durable à partir de la base. Cet exercice constitue aussi une action de sensibilisation, qui vise à informer les autorités locales des défis et des possibilités que recèle le programme de développement durable à l'horizon 2030 et à sensibiliser un public plus large aux ODD.

Le groupe PSE poursuivra son engagement à collaborer avec les jeunes élus aux niveaux local et régional en les invitant à participer aux activités qu'il organise. L'objectif est de leur permettre de se familiariser avec la structure et le fonctionnement du Comité et de les

aider, par des événements ciblés, à entretenir des liens plus étroits non seulement avec le Comité en tant qu'institution, mais aussi avec la famille politique progressiste européenne.

Le groupe PSE continuera à donner de la visibilité aux nombreuses histoires positives et aux bonnes pratiques des villes et régions progressistes. Les villes et les régions sont devenues des laboratoires de solutions innovantes et, grâce à cette campagne, le groupe entend mettre en relation ces histoires et les faire connaître.

Outre la communication relative aux travaux législatifs du Comité, le groupe PSE continuera d'adopter une approche nouvelle quant à sa communication de manière générale, en examinant le cycle de l'actualité, les relations interinstitutionnelles et le cadre politique plus larges de l'UE ainsi que les nouvelles tendances, et de mettre en place des campagnes liées à ses propres priorités politiques.